

Image not found or type unknown



A propos de la date de péremption des produits alimentaires

Fiche pratique publié le **07/02/2015**, vu **1103 fois**, Auteur : [Dr Pierre-Félix KANDOLO](#)

Certains produits de consommation nécessitent une vigilance : les produits à la coupe et poissons frais sont à consommer dans les deux jours maximum de date d'expiration.

Savez-vous que le gaspillage alimentaire pratiqué dans les pays riches est dû AUSSI à la confusion qui règne autour des dates de péremption inscrites sur les produits ? Le consommateur est donc appelé à faire la différence entre la date limite de consommation et la date limite d'utilisation optimale.

Vous pouvez lire l'intégralité de cet article dans la Revue A4Mains, bulletin de la Pastorale sociale de Côte-des-Naiges de Montréal, Vol. 13, n° 1 été 2014 :
<http://www.diocesemontreal.org/sites/pscdn>